

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03568
Numéro SIREN : 891 272 098
Nom ou dénomination : 2D

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2021 sous le numéro de dépôt 6077

2D
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue Saint Léonard
44000 NANTES
RCS NANTES 891 272 098

Déposé au Greffe
le - 1 Avr. 2021
sous le N° 6077
RCS N° 208 3568

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 21 décembre 2020**

L'an deux mil vingt
Le vingt et un décembre
A onze heures,

Les associés de la société 2D, SAS au capital de 10 000 € dont le siège social est fixé 4 rue Saint Léonard 44000 NANTES, immatriculée au RCS NANTES 891 272 098, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation régulière du Président.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane DENOUX, associé-président, propriétaire de 45 actions
- Monsieur Fabrice DENOUX, associé-directeur général, propriétaire de 45 actions
- DENOUX BOUILDE, associée, propriétaire de 10 actions

Monsieur Stéphane DENOUX, préside la séance en sa qualité de Président et constate que la totalité des associés sont présents, possédant ensemble la totalité des actions.

En conséquence, la présente assemblée peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président
- Le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le rapport du Président et le texte des projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Stéphane DENOUX, démissionnaire
- Prise en compte de la démission de Monsieur Fabrice DENOUX de ses fonctions de Directeur général, non remplacé
- Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Stéphane DENOUX de ses fonctions de Président et nomme en remplacement :

La société DENOUX BOUILDE, SARL au capital de 10 000€ dont le siège se situe 11 rue des Plantes Débarquées 44760 Les Moutiers-en Retz, immatriculée sous le numéro 512 478 157 RCS SAINT-NAZAIRE, pour une durée indéterminée à compter du 21/12/2020

La société DENOUX BOUILDE a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Fabrice DENOUX de ses fonctions de directeur général à compter du 21/12/2020 et de son non remplacement.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau de l'assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 30.

Stéphane DENOUX
Associé



Fabrice DENOUX
Associé



DENOUX BOUILDE
Associée

« Bon pour acceptation des fonctions de présidente »

« Bon pour acceptation des fonctions de présidente »



